



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M
t

12042626

TRIBUNAL DE COMMERCE

07-02-2012

Nivelle

N° d'entreprise : 0416220466

Dénomination

(en entier) : **TRADOVA**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 1380 Lasne - chaussée de Louvain 508

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

D'un acte reçu par le Notaire associé Dominique ROULEZ, de résidence à Waterloo, le 29 décembre 2011, portant à la suite la mention : enregistré à Braine l'Alleud, le 3 janvier 2012, 2 rôles, 2 renvois, vol. 214, fol. 88, case 8. Reçu : 25,00 EUR. (S) Le Receveur F. MAYNE, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "TRADOVA", ayant son siège social à Lasne, chaussée de Louvain 508, a pris à l'unanimité la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION - Modification de l'objet social.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de la gérance exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 30 septembre 2011.

Le rapport de la gérance et l'état qui y est joint demeurent ci-annexés.

L'assemblée décide de remplacer l'article 3 des statuts par le texte suivant :

"La société a pour objet, pour son compte, pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers, en Belgique ou à l'étranger :

1) L'exploitation de transports nationaux et internationaux, de matériel de construction, de charbon, de mazout, et de bois et tous autres objets mobiliers généralement quelconques, ainsi que tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à cet objet ainsi que l'activité de terrassement et démolition.

2) Toute activité liée à la mise à disposition de dépôts pour stockage, bureaux, boxes, d'aires d'entreposage et de lieux de garage de véhicules ou de tous objets, en ce compris fournir et assurer la logistique pour des tiers.

3) Toutes opérations en lien avec le commerce sous toutes ses formes, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location, l'entreposage, la construction, le montage, de véhicules à moteurs neufs ou d'occasion :

- légers ne dépassant pas les 3,5 tonnes;

- destinés au transport des personnes y compris les véhicules automobiles spéciaux, notamment les ambulances;

- dépassant les 3,5 tonnes, comme des camions, des tracteurs routiers, des camionnettes, des véhicules automobiles de type tous terrains, des autobus, des autocars, des minibus, des motorhomes, etc. (liste exemplative et non exhaustive);

- destinés au camping tels que caravanes, camping-cars;

4) Toute activité liée au commerce de remorques, de semi-remorques ou de caravanes, neufs ou usagés.

5) Toute activité liée à l'exploitation de garages et ateliers pour l'entretien et la réparation tant mécanique, électrique que de carrosseries et peinture de tous types de véhicules automoteurs ainsi que la vente de carburants en Belgique et à l'étranger, huiles et accessoires.

6) Toutes opérations en lien avec le commerce sous toutes ses formes, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la location, l'entreposage, la construction, le montage de tout type de pièces, d'accessoires et pièces détachées, électriques ou non, composants, fournitures, outils et accessoires de véhicules automobiles, y compris de seconde main, tels que les pneumatiques, chambres à air pour pneumatiques, bougies d'allumage, appareils d'éclairage, parties électrique, etc. (liste exemplative et non exhaustive).

7) Toutes activités de marchand de biens immobiliers et de transactions sur biens immobiliers tels que des immeubles résidentiels, maisons d'habitation, immeubles non résidentiels, terres et terrains. L'exploitation agricole sous diverses formes.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Elle pourra s'intéresser tant en Belgique qu'à l'étranger, à toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à cet objet et s'intéresser sous quelque forme que ce soit et de quelque manière que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés dont l'objet social serait similaire ou connexe au sien, ceci tant en Belgique qu'à l'étranger sauf celles défendues par la loi. »

Pour extrait analytique conforme,

Dominique ROULEZ
Notaire associé

Déposés en même temps : expédition, rapport de la gérance et statuts coordonnés